



Samedi 14 avril 2018
départ 6h30 à 7h00

Brevet ouvert à tous.

Organisé par l'AC Clapiers
Délais Max: 13h30

INFORMATIONS

Règlement, Parcours détaillé et Bulletin d'inscription à télécharger ici:

[BRM200-2018.pdf](#)

BREVET DE RANDONNEUR MONDIAUX- 200 km – 14 avril 2018

Brevet organisé par l'AC Clapiers - code ACP: 34-G002 Il est validé par l'Audax Club Parisien sous le numéro d'homologation: 2018LR03

Accueil à partir de 6h00: Brasserie l'Inattendue 92 Grand Rue Assas 34820 (Face à la Mairie). Tel : 09 84 06 15 37

IMPORTANT: PARKING VOITURE

Le village n'est pas grand. Veuillez utiliser en priorité les parkings situés à l'entrée sud d'Assas (en venant de Clapiers/Jacou). Le premier se trouve sur la gauche à la salle des Crouzet. Le second est 50m plus loin sur la droite près des tennis.



Éléments à proximité du départ (Clapiers) à 6h30 le 03/03/2018 (email: eric.com.razier@orange.fr) -
ou par téléphone au 04 78 20 43 99 (site: www.asso-asso.com)

B.R.M. organisé sous le règlement de l'Audax-Club-Parisien : www.audax-club-parisien.com
rubrique B-R-M.

Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.

Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et plus.

Les participants sont considérés en excursion personnelle, pour cela ils devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.

Chaque participant est tenu d'être **couvert par une assurance responsabilité civile**.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Le parcours ne sera pas fléché, l'allure est libre, l'itinéraire doit être respecté et accompli en autonomie.

Un seul ravitaillement d'appoint, distribué par le club organisateur, **au contrôle de St Étienne Vallée Française**.

Carte route **nominative** avec lieux de contrôle, sera remise au départ, après avoir consentie l'inscription.

Pour valider le brevet, le participant devra oblitérer sa carte de route, sur le lieu des contrôles

(Commerces).

Au retour à la Brasserie l'Inattendue, vous déposerez votre carte de routes, ***une boisson vous sera offerte*** .

A défaut, les cartes de route seront déposer à la boulangerie située à coté du Bar.

Départ : de **6h30 à 7h** : Veuillez démarrer votre brevet **dans la ½ heure relative** au créneau horaire d
départ. u

Instruction de l'organisation : **La formation des groupes de cycliste ne devra pas dépasser vingt Vélos.**

L'organisation demande le respect de cette action, en relation au code de la route et à la sécurité des usagers de la route

Sécurité : Décret du code de la route : **Rouler dans l'obscurité** : **Éclairage et Gilet réfléchissant sont Imposés.**

- Prolongateur de cintre interdit - **Casque Obligatoire** -

B.R.M : Organisé sous le règlement de l'Audax-club-Parisien : www.audax-club-parisien.com
[m](#) rubrique B-R-M